

Conclusions du Forum Social - Juin 2014

Respect des droits humains des personnes emprisonnées et réintégration

Bake Bidea et Lokarri ont présenté en mai 2013 un document de recommandations pour soutenir le processus de paix. L'une de ses rubriques contenait plusieurs propositions visant à faciliter la réintégration des personnes emprisonnées dans le processus de paix:

4. Nous recommandons de parvenir à un consensus autour d'une solution intégrale à la question des détenus et des exilés. Il s'agit d'un élément essentiel pour la construction d'un vivre-ensemble stable et durable. Pour ce faire, nous considérons qu'il est nécessaire d'adapter la législation à la réalité et d'appliquer une justice à caractère transitionnel afin d'aider la société à consolider le vivre-ensemble. Parallèlement, et comme point de départ, les aspects de la politique pénitentiaire allant à l'encontre des droits humains ou du traitement humanitaire des personnes détenues doivent être modifiés en supprimant les mesures d'exception contraires aux standards internationaux, comme la situation de celles gravement malades, le refus de libérer celles qui ont purgé leur peine et les mesures de dispersion qui pénalisent les familles.

5. Nous recommandons que le processus de réintégration s'effectue par les voies légales, tout en acceptant que celui-ci, dans la mesure où il sera intégral, se mette en œuvre de manière individualisée, échelonnée et dans des délais raisonnables. Ce processus exige aux détenus qu'ils s'engagent en faveur du nouveau scénario de paix et à abandonner les voies violentes. En outre, il doit exister une reconnaissance de leur part des dommages causés par leurs activités.

6. Nous recommandons que les prisonniers jouent un rôle actif dans la mise en œuvre du processus de paix et de normalisation. Les rencontres et le dialogue entre les prisonniers, les citoyens basques et les institutions compétentes doivent ainsi être facilités afin de promouvoir une vie commune exempte de toute forme de violence.

Dans le cadre de la session du Forum Social qui s'est tenue en juin dernier, les spécialistes des DH, de la réintégration sociale et de la participation de personnes incarcérées aux processus de paix ont échangé diverses propositions pour développer ces recommandations.

Au vu des idées exposées, les organisateurs veulent formuler les propositions suivantes en matière de réintégration des détenus :

1 - Nous proposons de dissocier les questions relatives au respect des droits fondamentaux des personnes emprisonnées de celles de leur réintégration. Leurs droits fondamentaux, dans la mesure où il s'agit de personnes dont la dignité humaine doit être respectée, doivent être garantis sans conditions, quelle que soit leur position concernant le processus de paix et le vivre ensemble. En même temps, les conditions permettant leur réintégration doivent être clarifiées et faire l'objet d'un consensus.

2 - En ce qui concerne leurs droits fondamentaux, nous considérons que les traités internationaux signés par l'Espagne et la France doivent être respectés et appliqués sans excuses ni délais. Conformément à ces traités :

- L'éloignement des prisonniers de leur environnement familial et social doit terminer. Autrement dit, ils doivent être transférés dans une prison de leur choix, de manière à pouvoir maintenir les liens qui permettront leur réintégration. Les autorités compétentes doivent donc approuver les demandes récentes de transfert à la prison de Zaballa.

- L'application des droits des détenus gravement malades ou très âgés — qui doivent bénéficier d'une libération conditionnelle — ne peut plus être retardée.

- Comme la Cour Européenne des Droits de l'Homme l'a signalé, les prisonniers ont le droit de connaître la durée prévue de leur peine. Pour cette raison, il faut mettre fin à toutes les mesures destinées à retarder le moment de mise en liberté de ceux qui ont effectivement purgé leur peine.

3 - En ce qui concerne la réintégration, nous proposons une série de mesures spécifiques destinées à faciliter celle-ci :

- Transférer à la Communauté Autonome Basque et à la Communauté Forale de Navarre la compétence de l'administration pénitentiaire, conformément aux dispositions du Statut de Gernika et de l'Amejoramiento del Fuero.

- Élaborer d'un commun accord — institutions et partis politiques, avec la participation des acteurs sociaux — un plan de réintégration sociale des détenus. Ce plan devrait reposer sur les principes suivants : 1) les personnes détenues en raison de leur lien — avéré ou non — avec l'ETA doivent être traitées dans les mêmes conditions que toute autre personne détenue ; 2) la situation actuelle de la société basque, qui évolue d'une situation de violence et de confrontation vers la paix et le vivre ensemble doit être prise en considération ; 3) le droit des victimes à la mémoire et à la reconnaissance doit être respecté ; 4) les prisonniers doivent pouvoir s'impliquer et 5) le plan doit être accompagné d'un engagement sans équivoque des prisonniers pour un vivre ensemble en paix, respectueux des différences et du pluralisme.

4 - En ce qui concerne la contribution des personnes détenues au vivre ensemble et au processus de paix, nous considérons que :

- Il est nécessaire de faciliter la participation constructive des personnes détenues au processus de paix. Pour y parvenir, les restrictions doivent être supprimées afin qu'ils puissent parler et travailler entre eux, ainsi qu'avec leurs avocats, les médiateurs et l'ensemble de la citoyenneté à travers leurs représentants et acteurs sociaux.

- Une des principales contributions des personnes détenues au vivre ensemble consiste en un engagement clair en faveur du processus de paix et du vivre ensemble, assorti du renoncement à la violence et de la reconnaissance sincère des dommages causés.